

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 37

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« après le mot : « cession », sont insérés les mots : « , l'importation »

les mots :

« les mots : « et la cession » sont remplacés par les mots : « , la cession, l'importation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.